

Information pour les proches aidants

Prendre soin d'une personne qui vit avec un trouble neurocognitif peut être gratifiant, mais aussi difficile à l'occasion. Ce document fournit des ressources pour vous soutenir dans les soins que vous offrez à votre proche qui vit avec un trouble neurocognitif.

Pour obtenir de l'information sur la vie avec un trouble neurocognitif

- **La Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick** : Si vous avez des questions sur le fait de vivre avec un trouble neurocognitif ou si vous avez besoin de conseils, téléphonez au **1-800-664-8411**, envoyez un courriel à l'adresse info@alzheimernb.ca ou visitez le site Web de la Société au <https://alzheimer.ca/nb/fr>
- **Avancer** : Pour obtenir des conseils après un diagnostic de trouble neurocognitif et trouver réponse à d'autres questions, visitez le site Web <https://forward-avancer.ca/>

Pour obtenir de l'information sur les services offerts

- **211** : Téléphonez au service 211 pour trouver des ressources et des services dans votre collectivité. Composez le **2-1-1** sur votre téléphone, envoyez un courriel à l'adresse 211nb@findhelp.ca ou visitez le site <https://nb.211.ca>
- **Soutiens sociaux NB** : Pour obtenir de l'information utile et facile à comprendre, visitez le site Web de l'organisme au www.socialsupportsnb.ca/fr/

Pour obtenir de l'information sur le soutien aux proches aidants

- **Groupes de soutien et services de counseling** : Pour en savoir plus sur la façon d'obtenir gratuitement des services de counseling ou de l'aide dans le cadre de groupes de soutien pour proches aidants, téléphonez à la Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick au **1-800-664-8411** ou visitez le site Web de l'organisme au <https://alzheimer.ca/nb/fr>
- **Soutien en matière de santé mentale** : Pour parler avec quelqu'un de vos préoccupations en matière de santé mentale ou de dépendances, téléphonez au **1-866-355-5550**.

- **Aide juridique** : Pour bien comprendre vos droits et responsabilités selon la loi ou pour obtenir de l'information sur des questions d'ordre juridique, communiquez avec le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB) par téléphone au **506-453-5369**, par courriel à l'adresse **pleisnb@web.ca**, ou par l'entremise du site Web de l'organisme à l'adresse **https://www.legal-info-legale.nb.ca**
- **Programme de protection des adultes** : Si vous pensez qu'une personne qui vit avec une incapacité ou une personne âgée de 65 ans ou plus est victime d'abus ou de négligence et que vous vous inquiétez de la situation, téléphonez au **1-833-733-7835**.
- **Vieillir au Nouveau-Brunswick : Guide de l'utilisateur** : Ce guide vise à aider les personnes qui cherchent de l'information, des services, des formulaires et d'autres ressources. Il est offert gratuitement en ligne à l'adresse **www.stu.ca/vieillir-au-nb-fr/** ou en version papier sur demande en composant le **2-1-1**.

Pour demander des services de soins à domicile

On trouve deux moyens d'obtenir des soins à domicile au Nouveau-Brunswick :

- 1) Présenter une demande au ministère du Développement social qui, selon votre situation financière, pourrait vous fournir de l'aide financière connexe.
- 2) Présenter une demande et payer vous-mêmes pour obtenir des soins d'un organisme de soins à domicile.

Marche à suivre pour obtenir des soins à domicile par l'entremise du ministère du Développement social

1. Téléphonez au ministère du Développement social au **1-833-733-7835**. Expliquez à la personne au bout du fil que vous voulez présenter une demande dans le cadre du **programme de soins de longue durée**.
2. Rassemblez les documents financiers et les formulaires requis et envoyez le tout au ministère du Développement social.
3. Un travailleur social remplira une évaluation fonctionnelle ainsi qu'une évaluation financière si vous demandez de l'aide financière.
4. Le ministère du Développement social organisera la prestation de services à domicile après la tenue des évaluations selon le nombre d'heures recommandées ou nécessaires.

Marche à suivre pour obtenir des soins privés à domicile

1. Choisissez un organisme de soins à domicile dans votre région.
2. Téléphonnez à l'organisme pour demander des soins à domicile. On vous mentionnera les documents à remplir et les exigences à satisfaire.
3. L'organisme organisera la prestation de services et vous fournira une estimation des heures de soins à domicile nécessaires et des coûts connexes.

Pour demander une place dans un foyer de soins ou un foyer de soins spéciaux

Toutes les demandes doivent être présentées au ministère du Développement social. Suivez les étapes décrites ci-dessus sous la rubrique **Marche à suivre pour obtenir des soins à domicile par l'entremise du ministère du Développement social**. Si vous présentez une demande au nom d'une autre personne, assurez-vous d'avoir d'abord obtenu sa permission.